

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 6 Septembre 2019**

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques, MARSOUDET Laurent (procuration GODARD Jean-Louis), PONTTHUS Nathalie (procuration à GRASSA Martine), ROLET Jean-Yves.

Lecture des délibérations du dernier conseil.

**1. Chantier de l'église : propositions faites par l'entreprise Pateu Robert concernant le volume de pierres restant.**

Mme la Maire et Mr Jacques Berhault ont rencontré le 28 août, l'entreprise Pateu Robert concernant le volume des pierres restant dans l'église dont l'entreprise avait en charge l'évacuation.

L'entreprise Pateu Robert informe qu'elle ne peut pas techniquement évacuer ces pierres, trois propositions ont été faites à la commune.

- Pateu Robert fait enlever les pierres par un sous-traitant, le surcoût par rapport à la prestation d'évacuation prévue au devis serait à la charge de la commune.
- Pateu Robert ne facture pas sa prestation d'évacuation des pierres et la commune se charge de trouver une entreprise qui fasse le travail et règle la facture.
- Pateu Robert ne facture pas sa prestation d'évacuation, la commune par le biais d'un maître d'œuvre lancera un appel d'offre pour le déblaiement de l'église et y inclura l'évacuation des pierres restantes.

Par ailleurs, Mme la Maire ajoute qu'elle a demandé à Pateu Robert de revoir sa facture car un certain nombre de prestations ont été facturées et n'ont pas été effectuées ou que partiellement.

Après discussion, aucune option n'a pour l'instant été retenue, la commune n'ayant pas reçu un devis conforme aux travaux à réaliser par l'entreprise consultée (Cuenot & Co), de plus la facture à jour de Pateu Robert n'a pas été encore transmise.

Il a cependant été convenu ce qui suit pour la suite à donner à ce dossier :

- Finaliser avec Pateu Robert les négociations concernant les postes à retirer ou à modifier de la facture. (Mr Antoine MONNIN se propose d'accompagner Mme Grassa sur ce sujet)
- Récupérer le relevé des pierres avant dépose effectué par Pateu Robert et facturé à la commune.
- Récupérer le constat d'état des lieux effectué par Pateu Robert.
- Demander un compte-rendu de fin de chantier à Pateu Robert dans lequel l'entreprise stipulera que les travaux d'évacuation n'ont pas été effectués en totalité.
- Consulter l'entreprise d'Alexandre Bole pour la sécurisation de la première voute.

**QUESTIONS DIVERSES**

Fuite d'eau : suite à une fuite importante chez un habitant et questionnement qu'elle engendre quelques explications sont données par Mr Jean-Louis Godard en charge de cette commission : les relevés journaliers en comparaison à la même période l'an passé, malgré la sécheresse, n'ont pas donné de m3 pouvant faire supposer une fuite aussi importante. Après réflexion il se pourrait que le manque de volume de la MAS Le Château ayant quitté ses locaux au début de l'été ait pu masquer ou fausser ces données.

Pour l'habitant en question la facturation d'eau sera faite en application de la loi Warsmann.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 12/09/2019

La Maire

